

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Samantha Sigouin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fe0a7a2b49af7eecddea95e4>

Date d'obtention : 2022-10-03 15:20:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la collaboration entre les différents services sont d'une aide précieuse et qu'il ne faut toutefois pas mélanger les rôles entre les différents intervenants concernés. Ceci m'a permise d'être plus consciente de l'intervention à employer selon mon rôle de technicienne en travail social.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'orienter efficacement et rapidement sur la démarche à suivre dans une situation de publication de pornographie juvénile. Cela m'aidera à prévenir et sensibiliser les jeunes face à ce phénomène.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de cerner si l'intention était impulsif ou malveillant. Je dois aussi faire attention de ne pas être mandataire du service de police. Je vais orienter mes questions d'interventions en suivant la trousse pour ne pas défaire les interventions suivant la dénonciation.